Sophie Cazalienski
Cabinet conseil et formation en développement personnel à caractère professionnel

BILAN DE COMPÉTENCES

La démarche du bilan comprend 4 phases avec les 3 phases prévues par les textes législatifs et règlementaires
(R. 6313-4 du Code du Travail)

1 - Phase préliminaire	2 - Phase d'investigation	3 - Phase de conclusion	4 - Phase de suivi
OBJECTIFS Analyse de la demande, des besoins Définition des objectifs Explication de la démarche, des méthodes de travail Engagement, contractualisation MÉTHODES & OUTILS Entretien individuel	OBJECTIFS Analyse du parcours personnel et professionnel Valorisation des acquis, des compétences Identification des intérêts motivation, aspirations Connaissance de l'environnement des filières métiers MÉTHODES & OUTILS Entretiens individuels, questionnaires, tests, enquêtes-terrain, recherches documentaires, ateliers	OBJECTIFS Restitution des résultats détaillés et synthèse Élaboration du plan d'action MÉTHODES & OUTILS Entretien individuel / Remise d'un document de synthèse confidentiel	OBJECTIFS Réalisation d'un entretien de suivi 6 mois après l'action sur les démarches entreprises MÉTHODES & OUTILS Entretien de suivi, 6 mois après l'action

DÉROULEMENT : La durée totale du bilan de compétences est modulable entre 16 heures et 20 heures pour définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

PUBLIC CONCERNÉ : Le bilan de compétences s'adresse aux salariés et travailleurs non-salariés (travailleurs indépendants, professions libérales, commerçants, artisans…), aux demandeurs d'emploi, quels que soient leur secteur d'activité et leur niveau de qualification.

- Pré requis : Aucun
- Tarif : entre 1520 € (16 heures) et 1 900 € (20 heures) net de taxes

ACCÈS ET MODALITÉS :

Tout au long de l'année, démarrage garanti sous 15 jours après validation de votre inscription.

Rendez-vous individuels en présentiel (au sein de nos locaux) et/ou en distanciel (Skype / Team / Facetime).

FINANCEMENT / PRISE EN CHARGE :

Éligible à Mon Compte Formation et/ou en autofinancement et/ou dans le cadre du Plan de Développement des compétences de votre entreprise et/ou par Pôle Emploi.

OBJECTIFS DE SORTIE : À la fin du bilan de compétences, le bénéficiaire :

- a défini plusieurs pistes professionnelles réalistes et réalisables,
- a coconstruit un plan d'actions, pleinement intégré dans le temps,
- en fonction de l'avancée, a déjà engagé des démarches.

Vous êtes en situation de handicap ? N'hésitez pas à nous le préciser en prenant contact avec nous afin de déterminer les modalités souhaitées d'adaptation de la formation.

Réalisé par nos soins, utilisation et reproduction interdites - 17 mai 2023